



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (salle du conseil)

Jeudi 23 juillet 2026 – 19 h

ORDRE DU JOUR

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire

- 01 Procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2026**
- 02 Restauration scolaire – Mise à disposition de personnel de l'association Le CLAP**
- 03 Restauration scolaire – Mise à disposition de personnel de l'association Les P'tits bouts**
- 04 SPL La Ramaz – Indemnités du Président de la SPL**
- 05 Finances / Marchés publics – Avenants au marché de travaux de la montée du sapeur**

Divers

Informations diverses

Agenda

Actualités CCMG

G. Tequet
Maire

Article L. 2131-11 du CGCT : « Sont illégales les délibérations auxquelles a pris part un membre du conseil intéressé à l'affaire qui en fait l'objet, soit en son nom personnel, soit comme mandataire. Un membre du conseil ne peut être considéré comme ayant pris part à la délibération du seul fait de sa présence à la réunion de l'organe délibérant. »

En cas de questionnement sur un possible conflit d'intérêt, les conseillers sont invités à le signaler en début de séance.